



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille neuf, le dix neuf octobre, à 19 heures,*  
9/10/2009

Date d'affichage  
26/10/2009

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Dodrelle, M. Piollet, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Chopin, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M Hatot, M. Balac, Mme Larangeira, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel (jusque 20h05), Mme Dru-Genthier, M. Deck, Mme Jallerat, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, M. Poulain.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 27

**EXCUSE(ES) REPRESENTE(ES) :** Mme Lachaux P/M. Piollet, Mme Thibaud P/Mme Aubert, M. Naturel (P/M. Bouchet) à compter de 20h05, Mme Maye P/M Eouzan.

**ABSENTS :** M. Kisling, Mme Chatelier

*Madame CAMBON a été désignée Secrétaire de Séance.*

*Monsieur le Maire* demande l'ajout d'une question « Subvention collège des Coutures »

*Monsieur le Maire* donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil municipal**

**1) Décision Modificative n°2**

Le Conseil municipal **vote A LA MAJORITE** 21 voix pour et 6 abstentions, la décision modificative n°2.

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>				
	Chapitre	Article		
<b><u>RECETTES</u></b>	77	773	Mandats annulés ex antérieurs	46774.53€
	77	7788	Produits exceptionnels divers	4109.30€
	77	776	Diff réalisation au résultat	4283.39€
			Total	55167.22€
<b><u>DEPENSES</u></b>	011	60612	Energie électricité	8000.00€
	011	60631	Fournitures entretien	2000.00€
	011	60632	Fournitures et petit équipement	8832.78€
	011	60633	Fournitures de voirie	2100.00€

	011	6068	Autres matières et fournitures	5000.00€
	011	61521	Entretien de terrains	4000.00€
	011	61522	Entretien de bâtiments	4000.00€
	011	61551	Entretien matériel roulant	8000.00€
	011	61558	Entretien autres biens mobiliers	10000.00€
	011	6156	Maintenance	3234.44€
			Total	55167.22€
	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
<b><u>DEPENSES</u></b>	020	020	Dépenses imprévues investissement	- 91710.00€
	21	2151	Réseaux de voirie	76510.00€
	23	2318	Autres immob corp en cours	15200.00€

## **2) Reconduction de la ligne de trésorerie avec la Société DEXIA**

=> **DECIDE A LA MAJORITE** 21 voix pour et 6 abstentions, de reconduire la ligne de trésorerie avec la Société DEXIA pour un montant de 750 000 euros pour la durée du mandat.

## **3) Prémption et acquisition de la parcelle ZA n°49 « Bois Gannetin »**

=> **AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à exercer son droit de prémption et acquérir la parcelle ZA n°49, dont la superficie est de 630 m<sup>2</sup> au prix de 2,50 € le m<sup>2</sup> soit 1 575 euros.

=> **AUTORISE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou Monsieur Chopin à signer l'acte notarié correspondant.

## **4) Prémption et acquisition de la parcelle AB n°183**

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** d'acquérir la parcelle AB 183 dont la surface est de 378 m<sup>2</sup> et non 570 m<sup>2</sup> comme il avait été indiqué précédemment au prix de 13 € le m<sup>2</sup> soit 4 914 €.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou Monsieur Chopin à signer l'acte notarié correspondant.

## **5) Création d'un syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une caserne de gendarmerie**

⇒ **DECIDE à l'UNANIMITE** la création d'un syndicat intercommunal et l'adhésion de la ville de Parmain au syndicat pour la construction et la gestion d'une caserne de gendarmerie de Parmain.

*Départ de Monsieur Naturel à 20h05 qui donne pouvoir à Madame Bouchet.*

## **6) Augmentation des tarifs :**

⇒ **DECIDE à la MAJORITE** l'augmentation de 2 % à compter du 1/01/2010 :

- a) restauration scolaire **21 voix pour, 4 abstentions et 2 votes contre**
- b) étude surveillée **21 voix pour, 4 abstentions et 2 votes contre**
- c) accueil de loisirs **22 voix pour, 4 abstentions et 1 vote contre**
- d) club ados **22 voix pour, 4 abstentions et 1 vote contre** : 48 euros pour les Parminoïses et 68 euros pour les extérieurs

**7) Convention avec les villes de Valmondois et Butry S/Oise pour fréquentation du Club Ados et de l'accueil de loisirs de Parmain – année scolaire 2009/2010**

- ⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** la fréquentation des enfants des communes de Butry S/Oise et Valmondois au club ados et à l'accueil de loisirs pour l'année 2009/2010.
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**8) Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales**

- ⇒ **APPROUVE à l'UNANIMITE** les termes de la convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ans dont l'objet encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs » :
  - Prend en compte les besoins des usagers
  - Détermine l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre
  - Fixe les engagements réciproques entre les cosignataires.

**9) Convention avec la ville de Champagne S/Oise pour remboursement frais de concert**

- ⇒ **AUTORISE à l'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Champagne Sur Oise pour le remboursement des frais engagés pour les concerts des 13/04/2008 de 1 990,54 € et 26/04/2009 de 1 857,45 €, afin de permettre la perception des recettes liée à ces deux manifestations.

**10) Cession d'un véhicule communal**

- ⇒ **AUTORISE à l'UNANIMITE** le retrait de l'inventaire du véhicule communal immatriculé 485 CNE 95 et sa cession au garage STCA à St Ouen l'Aumône pour 1 000 euros.

**11) Garantie d'emprunts avec Immobilière 3F – maison relais**

- ⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** de maintenir la garantie d'emprunts à « Résidences sociales Ile de France (RSIF) » filiale de l'immobilière 3F pour 2 emprunts de 370 000 euros, considérant la cession de la maison relais 129 rue du Maréchal Foch à Parmain.

**12) Garantie d'emprunts Immobilière 3F projet rue Paul Ferry**

- ⇒ **ACCORDE** la garantie de la ville de Parmain à l'Immobilière 3F, considérant la modification des taux :
  - 1) 298 000 euros au taux de 1,85 % sur 35 ans
  - 2) 157 000 euros au taux de 2,35 % sur 50 ans
  - 3) 23 000 euros au taux de 1,05 % sur 35 ans

**13) Désignation d'un conseiller municipal dans les commissions**

- ⇒ **DESIGNE à l'UNANIMITE** Monsieur Poulain dans les commissions :
  - Finances
  - Travaux
  - Environnement
  - Urbanisme
  - Information Artisanat
  - Appel d'offres

**14) Demande de subvention – Collège des Coutures**

- ⇒ **ACCEPTÉ à l'UNANIMITE** de verser une subvention de 1 500 euros au Collège de Parmain pour le remplacement du matériel qui a été volé.
- ⇒ **ACCEPTÉ** de modifier le tableau des subventions.

## **15) Questions de l'opposition municipale**

*1/ Les parminois ont constaté l'augmentation des bases d'imposition du foncier bâti supérieure au 2,5% votés par le parlement pour la détermination de leur taxe foncière en 2009. Les prix de vente immobiliers s'affaissent, qu'est ce qui justifie ces augmentations ? Qu'en sera t-il en 2010 ?*

Réponse : Les taux sont déterminés par le conseil municipal. Les bases, par les services fiscaux en fonction de critères : éléments de confort, situation, nature du bâtiment etc....

*2/ Des travaux d'aménagement ont été entrepris aux Arcades. L'insécurité y est souvent signalée et s'y affiche dégradant l'image de la commune et provoquant le mécontentement des habitants. Quelles actions ont été initiées par l'association des commerçants parminois ? Que fait le Maire dans l'exercice de son pouvoir de police pour modifier cet état de fait ?*

Réponse : La subvention n'a pas été versée, le Président n'a pas fourni les documents nécessaires. Le maire en vertu de ses pouvoirs de Police a fait effectuer des surveillances, mais en raison du caractère privé de cette zone, il est difficile d'intervenir.

*3/ La chaussée de l'avenue de l'Oise nécessite une réfection, voir un aménagement complet, quelles initiatives envisage de prendre la municipalité?*

Réponse : Les travaux de chaussée avenue de l'Oise seront prévus en 2011 – 2012.

*4/ Les travaux de voirie de la rue Raymond Poincaré ne semblent pas terminés (plaques d'égout qui dépassent, chaussée affaissée...), est-ce là l'état définitif d'achèvement des travaux ou des finitions sont elles prévues ?*

Réponse : Rue Poincaré, les travaux sont en cours.

*5/ Nous regrettons l'état délabré des emplacements de l'affichage public municipal. Quand ces panneaux seront-ils remis en état pour y placer les informations importantes et redonner le goût de participer à la vie communale ?*

Réponse : Rendez-vous est pris avec le PNR, Madame Bouchet doit les relancer.

*6/ Alors que des modifications importantes risquent d'affecter les ressources financières de la commune et pour éviter la précipitation que nous avons connue pour l'élaboration du budget 2009, nous souhaiterions savoir quand aura lieu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010?*

Réponse : Le débat d'orientation budgétaire aura lieu 15 jours avant le vote du budget.

*Monsieur Eouzan* sollicite la correction du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2009 « vote du Compte administratif », il convient de noter 21 voix pour et 6 contre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.*



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise